



FUTURS ÉLÈVES DE 1ÈRE

CHOIX DES SPECIALITES ET OPTIONS DE PREMIERE

Les spécialités et options validées sur Pronote par les parents constituent la base de travail de l'établissement pour construire la structure des classes. Nous vous contacterons si nous devons proposer le vœu 4 ou un autre.

DOCUMENTS A RAPPORTER AU CDI LE 9 ou 12 JUIN 2023

INSCRIPTION ET MANUELS

Obligatoirement :

- La fiche d'urgence infirmerie renseignée (Jointe à ce courriel)
- La fiche choix des LVA, LVB et LVC pour le bac (Jointe à ce courriel).
- Pour la restauration, 2 possibilités :
 - **Vous fournissez l'attestation de paiement** récupérée à partir de votre compte CAF en ligne ou avec la calculatrice en ligne (Vous trouverez ci-joint les détails). Le repas sera facturé entre 0.50€ et 4.09€ selon vos revenus (tarifs à ce jour, avril 2023).
 - **Vous ne nous donnez rien**, votre enfant sera demi pensionnaire et pourra déjeuner au service de restauration. Le prix du repas sera au tarif maximum pour un ½ pensionnaire, soit 4.09€ (tarifs à ce jour, avril 2023).
- Le Relevé d'Identité Bancaire du parent, responsable financier (par anticipation en cas de voyage, sortie ou bourse). Merci d'indiquer au dos du RIB le nom et prénom de l'élève.

Eventuellement :

- La cotisation pour la Maison des Lycéens (15€ par chèque à l'ordre de la MDL).
- La demande pour le garage à vélo (jointe à ce courriel). La carte magnétique sera alors paramétrée pour en permettre l'accès.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

➔ **Restauration**

Si votre enfant déjeune au restaurant scolaire du lycée, vous devez créditer son compte et réserver ses repas via le site du lycée. Seuls les repas réservés seront facturés. **Les familles devront veiller à ce que leur compte soit approvisionné tout au long de l'année scolaire sous peine de ne pouvoir accéder à la restauration.** Une aide financière peut être sollicitée via les fonds sociaux.

→ **Maison des lycéens**

La Maison des lycéens est une association gérée par les élèves. Elle organise des activités périscolaires et participe à des projets éducatifs. L'adhésion n'est pas obligatoire mais vivement conseillée : la cotisation de 15 € est à régler par **chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens du lycée Louis de Broglie**.

ATTENTION :

L'inscription ne sera effective qu'après le retour des livres et le remboursement de tout montant dû à l'établissement ou à la restauration scolaire et lorsque l'ensemble des documents nécessaires aura été apporté.

→ **Calendrier**

La remise des livres et le dépôt des documents auront lieu au CDI selon la date et les horaires suivants :

2 ^{nde} 1	Vendredi 9 juin	8H35	MME LAMBERT PP
2 ^{nde} 5	Vendredi 9 juin	9H35	MME CABANES PP
2 ^{nde} 8	Vendredi 9 juin	10H45	M. OURABINE
2 ^{nde} 10	Lundi 12 juin	8H35	MME CONSTANT PP
2 ^{nde} 3	Lundi 12 juin	9H35	MME ANDRIEUX PP en classe entière
2 ^{nde} 4	Lundi 12 juin	10H45	M. FOUCHE
2 ^{nde} 6	Lundi 12 juin	11H45	MME BARDOUIL PP
2 ^{nde} 9	Lundi 12 juin	14H	M. FERBACH PP
2 ^{nde} 7	Lundi 12 juin	15H10	M. DUCHATEAU
2 ^{nde} 2	Lundi 12 juin	16H10	MME TEILLET REVERT PP en classe entière

RENTREE SCOLAIRE 2023

La rentrée des élèves de première aura lieu le **lundi 4 septembre de 13h à 15h30**

Le service restauration sera ouvert à partir du mardi 5 septembre
sur réservation (via le site du lycée).

Début des cours selon les emplois du temps des classes : mardi 5 septembre

La remise des livres est prévue le lundi 4 septembre
(prévoir un sac pour le transport des livres).